Préoccupations concernant le rythme et le contenu des négociations

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous faire part de nos préoccupations au sujet de ce qui s'est passé dans les négociations jusqu'à présent.

Le CEC et les collèges ont demandé au syndicat de leur fournir l'établissement des coûts de nos propositions. Bien que nous vous ayons fourni des estimations approximatives, il n'est pas de notre responsabilité d'effectuer l'établissement des coûts des propositions ; notre responsabilité est de négocier les demandes de nos membres, qui ont été mises de l'avant dans le cadre de nos processus démocratiques. En ce qui concerne nos positions non monétaires, nous ne sommes pas d'accord avec votre affirmation que certaines propositions ayant des répercussions présumées sur les coûts devraient être considérées comme des propositions monétaires.

Les propositions monétaires sont des demandes qui se rapportent aux éléments de rémunération salariale et non salariale, comme les salaires, les heures supplémentaires, les avantages sociaux et les vacances, pour ne nommer que quelques exemples.

Certaines de nos propositions non monétaires qui modifient et améliorent le libellé lié aux conditions de travail de nos membres peuvent avoir des répercussions directes ou indirectes sur les coûts. Cependant, il serait facile d'inventer et/ou de gonfler les coûts associés à ces propositions alors qu'en réalité, l'acceptation et la mise en œuvre de ces propositions pourraient entraîner des augmentations minimes des budgets des collèges. De plus, d'autres propositions pourraient entraîner une diminution des coûts pour certains ou tous les collèges, qui peuvent être inconnus ou jamais calculés.

Le CEC et les collèges nous ont indiqué, ainsi qu'au public, les 10 et 11 septembre, que nos propositions coûteront un milliard de dollars au réseau collégial. Lorsque nous avons demandé une ventilation de ce chiffre le 10 septembre, le collège nous a fourni des estimations générales des coûts...

Cette soumission était inadéquate et, par conséquent, plus tard le 10 septembre, le syndicat (par courriel) a demandé une répartition des coûts réelle pour illustrer comment ces chiffres catégorisés ont été atteints. Nous n'avons pas eu une réponse à cette demande et, par conséquent, le 16 septembre, une demande de suivi a été soumise par courriel. Dès aujourd'hui, le 18 septembre, cette information n'a toujours pas été reçue.

Ces types de délais sont une ingérence dans notre capacité de parvenir à une entente négociée à temps.

Plus précisément, les retards que nous avons connus en ce qui concerne les exigences de la charge de travail de nos membres sont inacceptables.

En ce qui concerne spécifiquement la charge de travail, la dernière ronde de négociations s'est terminée par l'arbitrage exécutoire des intérêts, l'arbitre William Kaplan ayant accordé un groupe de travail sur la charge de travail (WTF) pour traiter des demandes du corps professoral concernant la charge de travail. Au cours de cette ronde de négociation, avant l'arbitrage exécutoire des intérêts, la CEC et les collèges ont refusés de négocier des demandes liées à la charge de travail. Tout d'abord, le CEC et les Collèges ont déclarés qu'il n'y avait pas de données pour supporter les revendications de nos membres, puis a déclaré que les revendications étaient de nature monétaire et, à ce titre, qu'elles étaient en conflit avec le projet de loi 124. Le projet de loi 124 a maintenant été jugé inconstitutionnel et le groupe de travail sur la charge de travail a terminé ses travaux. Le rapport de WTF qui en résulte comprend des données et des recommandations du président neutre qui appuient les demandes de nos membres à temps plein et à charge partielle – la charge de travail a en effet augmenté et n'est pas rémunérée de manière appropriée.

Dans cette ronde de négociations, la CEC et les collèges semblent ralentir intentionnellement les négociations en ce qui a trait à la charge de travail. Nous en sommes maintenant à notre 14e jour de négociation, avec peu de progrès réalisés.

Les négociations ont commencé le 15 juillet. Nous avons soumis nos propositions relatives à la charge de travail (U1) en tenant compte des demandes de nos membres et des données et recommandations du rapport du groupe de travail sur la charge de travail le 15 juillet. Ce jour-là, puis de nouveau le 22 juillet, le CEC et les collèges ont déclarés qu'ils refusaient de négocier toute proposition relative à la charge de travail liée au rapport du groupe de travail sur la charge de travail, car le rapport entièrement traduit n'avait pas été publié. Toutefois, le CEC et les collèges (et leurs directeurs d'école) ont reçu une copie de l'ébauche du rapport le 3 juillet. L'ébauche du rapport a été publiée par le président neutre le 3 juillet, afin d'informer les négociations.

Le 26 juillet, le CEC et les collèges ont ensuite soumis leur proposition M2 intitulée « Academic Year and Professional Development, Non-Workload Taskforce Data Informed Proposals ». Cette proposition ne traitait pas des demandes de nos membres, comme en témoignent nos propositions relatives à la charge de travail. Au lieu de cela, le CEC et les

collèges ont proposés des concessions à notre temps de développement professionnel et à la durée de l'année scolaire.

Pour faire avancer les négociations, nous avons soumis notre proposition monétaire le 10 septembre et, le 16 septembre, nous avons soumis une liste de points convenus sur la charge de travail de parmi les propositions échangées entre les deux parties. (U9a). À jour, le CEC et les collèges nous ont indiqués qu'ils n'étaient toujours pas prêts à répondre à notre proposition relative à la charge de travail de manière significative, car il fallait plus de temps pour l'analyse de « l'ensemble complet de données ». De plus, ils ont noté que la question et le processus étaient très « complexes ».

Le rapport du groupe de travail sur la charge de travail comprend déjà une analyse des données par un tiers. Les recommandations formulées par le président neutre découlent de cette analyse. Le président neutre a également indiqué clairement qu'une analyse plus approfondie ne modifierait pas les recommandations formulées.

Le CEC et les collèges ont fournis plusieurs justifications différentes pour ne pas négocier la charge de travail de manière significative. Les réponses à notre proposition sur l'article 11.01 G2 illustrent clairement ces préoccupations. Ces retards, et l'obscurcissement mis en évidence par le fait de fournir des justifications changeantes pour ne pas accepter cette proposition, ne sont pas acceptables.

Le CEC et les collèges ont tardés à répondre à nos propositions relatives à la charge de travail en citant d'abord qu'ils n'ont pas pu répondre puisque le rapport n'a pas été publié, ensuite parce que la proposition a été considérée comme de nature monétaire, et maintenant parce qu'il faut plus de temps pour une analyse plus approfondie de l'« ensemble complet de données ». Nous croyons également que le CEC et les collèges travestissent les recommandations du groupe de travail sur la charge de travail formulées par le président neutre.

En vue de l'absence de progrès dans la négociation, nous vous informons que nous déposons aujourd'hui une demande de conciliation et que nous demanderons un vote de grève. Il est clair pour nous que le rythme et la substance des négociations doivent s'améliorer considérablement pour parvenir à un accord négocié. La conciliation et un vote sur le mandat de grève sont les moyens d'y parvenir.

Nous croyons que les deux parties doivent aux centaines de milliers d'étudiants de notre système et aux communautés que nous servons pour entretenir des négociations productives – de telles négociations productives n'ont pas encore eu lieu.

Nous maintenons notre engagement à conclure une entente négociée à la table, et nous espérons que le CEC et les collèges partagent toujours cet objectif. Les deux équipes l'ont déclaré à la table plus tôt cette semaine. Nous avons l'intention de tirer le meilleur parti de nos autres dates de négociation prévues en septembre et en octobre (dix de plus par rapport au calendrier initial en plus de deux dates supplémentaires qui ont été convenues en octobre) pour nous assurer que cela se produise. Nous espérons et nous nous attendons à poursuivre les discussions en attendant la nomination et la participation du conciliateur. Merci.